

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 24 JUILLET 2024

N° 2024-323 INSTALLATION D'UN ABRI VELOS SECURISES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente ;

Vu le Code de la Construction et de l'habitation et particulièrement les articles L.113-20 et R.113-14 et suivants ;

Considérant la réglementation, tout propriétaire d'un bâtiment comprenant un parc de stationnement d'au moins 10 places pour les travailleurs, doit installer un abri vélos sécurisés ;

Considérant la nécessité de lancer une consultation, nous avons décidé de faire la demande auprès de 4 sociétés ;

Considérant que pour cet investissement, des subventions sont possibles au titre de ALVEOLE et OEPV ;

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : Après analyse des offres, la Présidente a retenu l'offre de ABRIPPLUS pour un abri 10 vélos à destination du personnel pour un montant de 18 743,00 € H.T., soit 22 491,60 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/07/2024

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240724-2024_323-AR



Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 24 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET